



Ministère du Travail

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE

DECLARATION PREALABLE AU CTM DU 17 AVRIL 2019

Monsieur le Président, vous nous conviez aujourd'hui à une réunion du Comité Technique Ministériel (CTM) dont l'ordre du jour a été bouleversé à la demande commune de toutes les organisations syndicales siégeant dans cette instance.

C'est en effet sur la sollicitation insistante de l'ensemble des organisations syndicales, que l'Administration a consenti à inscrire à l'ordre du jour de cette séance, l'Organisation territoriale de l'Etat ; **sans que cela « ne porte préjudice » pour reprendre les propos de Monsieur le DRH**, à l'examen de l'ensemble des points à traiter en séance.

Pour le SYNTEF-CFDT, cet ordre du jour aurait mérité comme unique sujet, un examen réel et sincère de la réforme.

Notre organisation syndicale, est destinataire d'informations convergentes confirmant les craintes et les incertitudes des agents, contrairement aux propos qui nous ont été tenus, notamment par le Secrétaire Général Adjoint des Ministères Sociaux lors du CTM du 12 mars dernier.

Une fois de plus, le Ministère du travail apparaît comme le mauvais élève de la bande.....

Si au Ministère des Finances, nos collègues du Pôle C ont une idée assez précise des bouleversements auxquels ils doivent faire face ; nos « DRH, DGT, DGEFP » et « autres directions » à sigle, se contentent depuis plusieurs mois, de nous renvoyer d'instance en instance, à coup de « ce n'est pas tranché », « rien n'est décidé » !!

Ça suffit ! Nous réitérons notre demande formulée lors du dernier CTM d'avoir une information claire et nette du devenir des DIRECCTES.

Nul ne peut en effet nier que les pouvoirs publics s'apprêtent à transférer les services déconcentrés (unités territoriales) en DDI : sur ce point **nous demandons que des réponses transparentes nous soient données aujourd'hui.**

Nous vous l'avons déjà signalé, l'inquiétude dans les services atteint ses limites, et les tensions au quotidien sont palpables.

Madame la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux s'en est probablement rendue compte lors de ses récents déplacements notamment en région Nouvelle Aquitaine : **sur ce point également nous aimerions avoir un retour...**

L'association de la Cohésion Sociale et des services Emploi des DIRECCTEs au sein d'un « pôle fort » qui aurait pu réellement conforter la capacité à agir de nos services et rendu à coup sûr, un service public de qualité restera donc un rendez-vous manqué.

Pourtant lors du dernier CTM, la DGT par la voix de Monsieur VILBOEUF a porté un message d'espoir en expliquant que les services « emploi » et de l'inspection avaient vocation naturelle à rester ensemble....

Le SYNTEF-CFDT vous répète une nouvelle fois son opposition à la DDISATION des DIRECCTES. La rupture du lien travail/emploi, aura pour conséquence néfaste la perte de la connaissance fine du tissu économique d'un territoire, et de la réalité vécue dans les entreprises. Ce sera perdant/perdant... Perdant pour les usagers salariés et employeurs et perdant pour l'Etat et ses agents.

Mais il est clair que la DGT semble avoir bien peu de poids dans des tractations interministérielles qui semblent même échapper complètement à notre ministère de tutelle.

Le SYNTEF-CFDT considère avoir été trompé, sous couvert de décisions soi-disant non actées, sur fond de « grand débat national » mené de jupitérienne manière par notre Président aux lèvres desquelles sont suspendus nos ministres...

L'Administration aurait-elle sciemment, caché le scénario bien plus avancé d'une DDISATION des services ?

Par ailleurs, la circulaire 6059-SG du 28 janvier 2019 relative à la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane, mise à l'ordre du jour du précédent CTM, a disparu sans que nous nous soyons prononcés.

Pourquoi l'Administration a-t-elle retiré ce projet de circulaire ? Quelle est la volonté de l'Administration ?

Nous contraindre au mutisme ?

Nous reléguer au rang de gestionnaire du « service après-vente » auprès des agents lorsque le gros de la vague aura déferlé dans nos services ? ...

Pour le SYNTEF-CFDT cette méthode est inacceptable, surtout dans notre Ministère !!!!

Pour le SYNTEF-CFDT cette pseudo incertitude quant à l'avenir des services de notre Ministère ne fait que conforter l'ambiance délétère qui règne dans les services...

Pour le SYNTEF-CFDT, la vraie question est bien celle de l'avenir professionnelle des agents ; de vos agents !

Aujourd'hui nous aborderons donc en séance, le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2018 du baromètre social. Nous ne doutons pas qu'en dévoyant le dialogue social au sein de notre Ministère, vous préparez les « conflits de demain » et que le prochain plan d'action ne sera qu'un pansement sur des blessures qui resteront profondes.

Mobilité potentiellement contrainte, mutualisation, déménagement de locaux, perte de missions, questions statutaires, ralentissement des progressions de parcours professionnels, le programme de cette réforme n'épargnera en rien vos agents qui devront une nouvelle fois s'adapter car il en va de l'exigence que chacun d'entre eux a de la qualité de service rendu au public.

Pour le SYNTEF-CFDT cette réforme de notre ministère devrait avoir comme principal objectif cette qualité, à l'heure où nos concitoyens en appellent à plus de services de proximité comme en témoigne les premiers résultats du grand débat national !

Au lieu de cela une nouvelle fois, les conditions et la qualité de travail des agents seront sacrifiées sur « l'autel des économies ».

Nous traiterons donc en effet aujourd'hui du projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'IT : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Notre Administration adapte les sections à la pénurie d'agents du Ministère....

Alors oui nous pouvons aborder aujourd'hui des grands thèmes comme ceux de la Diversité ou de l'Égalité homme/femme auxquels le SYNTEF-CFDT est profondément attaché mais « l'arbre ne doit pas cacher la forêt » ...